

**SIGNATURE DES CONVENTIONS OPERATIONNELLES ENTRE ACTION LOGEMENT,
VAL DE GARONNE AGGLOMERATION ET LES VILLES DE MARMANDE ET TONNEINS
DANS LE CADRE DU PLAN ACTION CŒUR DE VILLE**

Conseil Communautaire du 8 novembre 2018

D 2018	G	09
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	72 (dossier 1) - 74 (dossier 2) - 73 (dossier 3) - 71 (dossier 4) - 70 (dossier 5) - 68 (dossier 6) - 67 (dossier 7 à 14) - 65 (dossier 15 à 23)	
Votants	79 (dossier 1) - 81 (dossier 2 et 3) - 79 (dossier 4) - 80 (dossier 5) - 78 (dossier 6) - 77 (dossier 7 à 14) - 74 (dossier 15 à 23)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **26 octobre 2018** s'est réuni à la salle de la Manoque de TONNEINS, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Aqmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	/
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Carole VERHAEGHE (+ pouvoir de Michel PÉRAT)
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Michel NAU (<i>suppléant</i>)
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR (jusqu'au dossier 6)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN (+ pouvoir de Maryse VULLIAMY)
<u>Lafitte Sur Lot</u>	/
<u>Laqrùère</u>	Jacques VERDELET
<u>Laqupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE (jusqu'au dossier n°5) - Francis DUTHIL (+ pouvoir de François NÉRAUD)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir de Francis LABEAU)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE (jusqu'au dossier n°14) - Marie.Françoise BOUGUES (à partir du dossier n°2) – Martine CALZAVARA – Roland CHRISTEN - Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Charles CILLIÈRES jusqu'au dossier n°14) - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Patrick COUZINEAU) – Anne MAHIEU (jusqu'au dossier n°3) – Bernard MANIER (jusqu'au dossier n°5) – Jean.Pierre MARCHAND - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE (+ pouvoir de Jacqueline CORRÈGES) – Laurence VALAY (à partir du dossier n°2)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	/
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie.France BONNEAU (+ pouvoir de Jean.Marc DUBAN à partir du dossier n°5)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean.Marc DUBAN (jusqu'au dossier n°4)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	/
<u>Sainte Bazelle</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (<i>suppléant</i>)
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD (+ pouvoir de Valérie TACCO à partir du dossier n°3) – Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO (jusqu'au dossier n°2)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET (jusqu'au dossier n°3) – Vincent PAULAY (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET (à partir du dossier n°4)

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Michel PÉRAT – Gilbert DUFOURG - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR (à partir du dossier 7) - Maryse VULLIAMY - Francis LABEAU - Sylvie BARBE (à partir du dossier n°6) Marie.Françoise BOUGUES (pour le dossier n°1) - Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES - Jacqueline CORRÈGES - Joël HOCQUELET (à partir du dossier n°15) – Sophie BORDERIE (à partir du dossier n°15) - Patrick COUZINEAU – Anne MAHIEU (à partir du dossier n°4) - Bernard MANIER (à partir du dossier n°6) - Laurence VALAY (dossier n°1) - Thierry CARRETEY - Régine POVÉDA – Jean.Marc DUBAN (à partir du dossier n°5) - Philippe RIGAL – Jacques BRO - Isabelle CESA - Valérie TACCO (à partir du dossier n°3) - Caroline DELRIEU-GILLET (à partir du dossier n°4)

Pouvoirs de

Michel PÉRAT à Carole VERHAEGHE – Maryse VULLIAMY à Michel GUIGNAN - François NÉRAUD à Francis DUTHIL - Francis LABEAU à Jean.Claude DERC - Charles CILLIÈRES à Joël HOCQUELET (jusqu'au dossier n°14) - Jacqueline CORRÈGES à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE - Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN - Jean.Marc DUBAN à Marie.France BONNEAU (à partir du dossier n°5) - Valérie TACCO à Régis BARD (à partir du dossier n°3) - Caroline DELRIEU-GILLET à Vincent PAULAY (à partir du dossier n°4)

Secrétaire de Séance

Jean-Pierre VACQUÉ

Dossier n°9 -
SIGNATURE DES CONVENTIONS OPERATIONNELLES ENTRE ACTION LOGEMENT, VAL DE GARONNE
AGGLOMERATION ET LES VILLES DE MARMANDE ET TONNEINS DANS LE CADRE DU PLAN ACTION CŒUR
DE VILLE

Rapporteur : Catherine BERNARD

Objet de la décision

Le projet de transformation du centre-ville des Villes de Marmande et Tonneins, a été retenu pour bénéficier du dispositif Action Cœur de Ville.

La signature de conventions opérationnelles entre Action Logement, Val de Garonne Agglomération et les Villes de Marmande et Tonneins permettra de définir les engagements respectifs de chacun.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°D2018E22 du 5 juillet 2018 validant le projet de convention cadre relative au plan national « Action Cœur de Ville »,

Vu la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Val de Garonne Agglomération, Marmande et Tonneins du 26 septembre 2018,

Exposé des motifs

Depuis plus de 60 ans, la vocation du groupe Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement dédiera 1,5 milliard d'euros sur 5 ans à la restructuration d'immeubles des cœurs de ville des 222 villes sélectionnées dans le cadre du plan Action Cœur de Ville. Action Logement est destiné à intervenir directement auprès des collectivités concernées et de leurs opérateurs afin de répondre aux objectifs suivants :

- Développer la production de logements, notamment le logement des jeunes actifs,
- Répondre aux besoins des entreprises et des salariés dans le cadre du développement économique sur l'ensemble du territoire,
- Favoriser la mixité sociale,
- Concourir à la rénovation énergétique du bâti ancien,
- Etre acteur de la politique d'aménagement du territoire.

Il s'agit, plus spécifiquement, d'inciter au retour des salariés dans les centres des villes moyennes, en y proposant une offre de logements diversifiée et attractive. En facilitant l'accès au logement pour les salariés, il s'agira de soutenir l'emploi localement ainsi que la performance des entreprises, contribuant ainsi au développement de l'attractivité économique et de l'équilibre social du territoire.

L'intervention d'Action Logement s'inscrit dans le projet de transformation et de revitalisation des centres-villes des Villes de Marmande et de Tonneins, prévu dans le cadre du plan Action Cœur de Ville. Ce dernier poursuit un triple objectif :

- Renforcer l'attractivité résidentielle et économique du centre-ville des deux locomotives du Val de Garonne,
- Asseoir le rôle de « pôle d'équilibre » du Val de Garonne entre la métropole bordelaise et les aires urbaines de l'ouest du département,
- Engager une réflexion prospective visant à faire de Marmande et Tonneins des centres-villes de demain au rayonnement régional.

En matière d'Habitat, les Villes de Marmande et Tonneins présentent les enjeux suivants :

- Lutter contre la vacance (13,6% de vacance en centre-ville de Marmande, 15% en centre-ville de Tonneins),
- Encourager la réhabilitation des logements situés au-dessus des commerces,
- Favoriser la mixité (13,5% de + de 75 ans sur Marmande et 15,1% sur Tonneins, 26% des ménages Marmandais vivent sous le seuil de pauvreté, 28% des ménages Tonneinquois),
- Proposer de l'habitat de qualité et diversifié.

La signature des conventions opérationnelles entre Action Logement, Val de Garonne Agglomération et les Villes de Marmande et Tonneins permettra de définir les engagements respectifs des parties prenantes dans le cadre du volet Habitat du plan Action Cœur de Ville et de préciser les modalités de financement des opérations retenues par les Villes de Marmande et Tonneins, Val de Garonne Agglomération et Action Logement.

- Les Villes de Marmande et Tonneins s'engagent à définir dans le cadre du volet Habitat du plan Action Cœur de Ville, la liste des immeubles entiers qu'elle maîtrise ou qui sont maîtrisés par des opérateurs publics fonciers, ou des opérateurs privés dans des conditions de mutabilité maîtrisées par la Ville, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement Services.

- Action Logement Services s'engage à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs et pour celles qui y répondent, à instruire les demandes de financement soutenues par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville concernée, afin d'en faciliter la réalisation.

Le financement d'Action Logement Services porte sur des travaux liés à des opérations d'acquisition-réhabilitation ou de réhabilitation seule, d'immeubles entiers situés dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire. Les immeubles financés ont vocation à être affectés à de l'habitation, pour leur plus grande part. La transformation en logement de locaux ayant un autre usage, entre dans le champ du dispositif pilote. Le plan Action Cœur de Ville vise également la revitalisation du commerce en centre-ville. A ce titre, les opérations financées peuvent inclure des locaux commerciaux (notamment pieds d'immeubles).

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la décision suivante,

Le Conseil Communautaire,

Valide la signature des conventions opérationnelles entre Action Logement, Val de Garonne Agglomération et les Villes de Marmande et Tonneins.

Précise qu'un travail d'identification des immeubles stratégiques sera ensuite réalisé par les Villes de Marmande et Tonneins, en collaboration avec Val de Garonne Agglomération, pour transmission à Action Logement.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	77
<i>Pour</i>	77
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Publication / Affichage
Le 9 novembre 2018

Fait à Tonneins, le 8 novembre 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,